Édition 2010-2011

Petite enfance

modes de garde : mode d'emploi

Halte-jeux ?

Crèche ?

Assistante maternelle ?

Garde à domicile ?

VILLE DE VINCENNES

VOS INTERLOCUTEURS

Direction Enfance-Jeunesse

- Inscription de votre enfant sur la liste d'attente pour une place en crèche collective ou familiale ou en halte-jeux
- Règlement de vos factures de crèche ou halte-jeux
- Demandes d'attestations de paiement
- Établissement ou révision de votre contrat d'accueil si votre enfant est admis en crèche
- Établissement et révision de votre taux horaire si votre enfant est admis en halte-jeux

Horaires d'accueil du public

Du lundi au mercredi :	8 h 30 à 12 h 30
	13 h 30 à 17 h 30
Le vendredi :	8 h 30 à 12 h 30
	13 h 30 à 16 h 30
Le samedi :	9 h à 12 h

Fermeture au public le jeudi pour traitement des dossiers.

Cœur de ville
98, rue de Fontenay
01 43 98 65 44

VOS ÉLUS

Annick VOISIN

Adjointe au maire chargée de la famille et de la vie scolaire
Permanence : le mardi de 16 h à 19 h, sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Anne Laurence ROUGER

Conseillère municipale déléguée à la petite enfance
Permanence : le lundi de 18 h à 20 h, sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Céline MARTIN

Adjointe au maire chargée de l'entretien des équipements publics et de l'insertion des personnes handicapées
Permanence : le mercredi de 18 h à 19 h 30, sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Ce guide a été réalisé par la Direction de la communication et des relations publiques et la Direction Enfance-Jeunesse de la ville de Vincennes – 2e semestre 2010.
Crédits photos : ville de Vincennes
Création graphique : Point Cardinal
Impression sur papier recyclé

Laurent LAFON
Maire de Vincennes
Conseiller régional
d'Île-de-France

Si Vincennes a reçu le label « Ville amie des enfants », ce n'est pas un hasard !
Depuis plusieurs années, l'équipe municipale a souhaité mettre au centre de ses priorités l'épanouissement des plus jeunes ; ce label vient donc récompenser l'attention particulière portée par la ville en matière d'accompagnement à l'éducation.

Cette attention particulière, c'est proposer des structures adaptées aux tout-petits.
Ainsi, afin d'offrir aux petits Vincennois des locaux fonctionnels et mieux aménagés, la crèche République s'installera en centre ville, rue de la Liberté dès le mois de septembre, tout comme le Relais d'Assistantes Maternelles qui prendra aussi place dans ses nouveaux locaux. Ce transfert permettra d'ouvrir 5 places supplémentaires.

Une attention particulière en matière d'accompagnement à l'éducation passe aussi par l'information des futurs parents dans le cadre des Points Info petite enfance. Ces rendez-vous réguliers sont organisés tous les deux mois pour présenter aux familles, dès le 4e ou 5e mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existants à Vincennes.

Une attention particulière en matière d'accompagnement à l'éducation c'est aussi proposer des animations et des activités ludiques à nos enfants, que ce soit lors de la Semaine de la petite enfance dont le succès ne se dément pas depuis 5 ans, le Bal des bébés ou encore, nouveauté 2010, à l'occasion du prochain Festival America.

Enfin, cette attention particulière découle également de la politique de transparence que l'équipe municipale met en œuvre au quotidien. Ainsi, les places en crèche sont octroyées lors de commissions d'attribution publiques, qui auront dorénavant lieu le 1er vendredi de chaque mois.

Ce guide vous fera découvrir les différents modes de gardes, que vous privilégiiez un accueil individualisé ou un accueil collectif, et vous permettra de trouver la formule qui vous conviendra le plus à vous et votre famille. Tout au long de l'année, vos élus et la Direction Enfance-Jeunesse restent à votre écoute pour vous aider dans vos démarches.

PUBLICITÉ

La rentrée Léop'Art.

Danses Afro Léop'Art.

Afrique, Brésil, Antilles, Cuba

A partir de 3 ans. Cours - Stages - Spectacles

Saison 2010-2011

Maison des associations : 41 - 43, rue Raymond du Temple - 94304 Vincennes

Contact : 06 70 11 66 09 ou danseleopart@yahoo.fr

Inscriptions : Journée des associations samedi 4 sept. Stand Léop'Art.

Cours réguliers

Enfants :

3-4 ans : Samedi 10h00-10h30
5-7 ans : Samedi 10h30-11h15
8-12 ans : Samedi 11h15-12h00

Ados / Adultes :

Mardi : 20h00-21h00 (tous niveaux)
Jeudi : 19h30-20h30 (intermédiaires)
Samedi : 12h00-13h00 (tous niveaux)

Stages mensuels :

Capoeira, ragga dancehall, hip hop, kuduro, salsa, oriental, gwoka, perscussions.

Gala annuel 2011 :

de tous les élèves avec Maître Guem, auteur du générique de l'émission «Ça se discute» (France 2).

Reprise des activités :

Enfants : 18 septembre

Ados, adultes : 7 septembre

Journée découverte Léop'Art :

Maison des associations :
dimanche 5 septembre à 14h00.
Au programme : cours de danse Afro Léop'Art - Projections de films : voyage Bénin (fév. 2010) ; stages de danse (2009-10). Et quelques surprises. Entrée libre, sur réservation obligatoire. Bulletin d'inscription à découper dans le magazine *Vincennes Info* de juillet/août.

SOMMAIRE

- Lexique 6
- Infos pratiques 7
- L'accueil individualisé 8
  - ◦ les assistantes maternelles du secteur libre 8
  - ◦ la garde à domicile 10
- L'accueil collectif 12
  - ◦ les structures municipales 12
    - — la crèche collective 12
    - — l'accueil familial 14
    - — la halte-jeux 15
  - ◦ les structures départementales 16
    - — les crèches collectives départementales 16
  - ◦ les structures privées 17
- Les coûts 18
  - ◦ les coûts de l'accueil municipal 18
  - ◦ les coûts de l'accueil départemental 19
  - ◦ les coûts des Amis de Lola 19
  - ◦ les coûts des assistantes maternelles 19
- Les prestations d'aide aux familles et les avantages fiscaux 20
  - ° Les prestations versées par la CAF 20
  - ° Les avantages fiscaux 21
- L'Espace famille 22

LEXIQUE

Assistante maternelle indépendante

Elle accueille chez elle un ou plusieurs enfants. Elle est agréée par la PMI. Vous êtes son employeur.

Crèche collective (communale ou départementale)

Des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans révolus sont accueillis toute la journée dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge. Un adulte encadre 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent déjà.

Garde à domicile

L'enfant est gardé au domicile de ses parents par une personne salariée. Pour alléger les frais, la garde peut être partagée entre deux familles.

Halte-jeux

Elle accueille les enfants dont les parents justifient d'un besoin ponctuel. Les enfants sont accueillis à la demi-journée sur réservation ou en journée entière avec une prestation de repas (section des grands, limitée à 15 enfants).

Multi-accueil collectif et familial

Cette structure combine plusieurs modes d'accueil, réguliers ou occasionnels à temps plein ou partiel (demi-journée ou journée complète) : crèche collective ou halte-jeux.
Des assistantes maternelles agréées rémunérées par la ville accueillent chez elles les enfants dont les parents ont fait une demande de place en crèche auprès de la mairie. Elles sont rattachées à une structure collective où elles se rendent deux fois deux heures par semaine avec l'enfant qui leur est confié. L'enfant y est également accueilli pendant les absences de l'assistante maternelle (congé, formation...).

PMI (Protection Maternelle Infantile)

Service départemental, la PMI est chargée de la santé des enfants et des familles. À ce titre, elle propose divers services gratuits : consultations médicales, visites à domicile, groupes de parole, prévention…

RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)

Le RAM est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil existants à Vincennes.
Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, médiation et information pour les assistantes maternelles et les familles.
Une animatrice éducatrice de jeunes enfants accueille les familles pour les accompagner dans le recrutement des assistantes maternelles agréées indépendantes, notamment en diffusant la liste des assistantes maternelles disponibles.
Parallèlement, des formations sont proposées aux assistantes maternelles, pour compléter leur formation.
Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle avec l'autorisation des parents.

Heures d'ouverture au public :

- mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h : temps d'activité pour les enfants avec les assistantes maternelles sur réservation
- lundi et vendredi de 12 h à 15 h 30
- mardi et jeudi de 12 h à 18 h : rencontres avec les familles sur rendez-vous
- chaque premier samedi du mois de 9 h à 13 h : permanence administrative sur rendez-vous

7 bis, rue de la Liberté – 01 48 08 24 83

Quelle que soit votre décision...

- Pensez à vous inscrire **dès le 3e mois de grossesse** révolu auprès de la Direction Enfance-Jeunesse de la ville pour les structures d'accueil municipales.
- Pensez à vous inscrire dès le 7e mois de grossesse révolu dans les structures d'accueil départementales du Val-de-Marne.
- N'hésitez pas à vous renseigner sur les différents modes de garde. Vous aurez d'autant plus de chances de faire un « vrai » choix.
- Quand vous hésitez entre plusieurs solutions équivalentes, privilégiez la simplicité et la proximité par rapport à vos lieux de vie.

Points info petite enfance

Tous les deux mois, un Point info petite enfance est organisé. Il a vocation à présenter aux familles, dès le 4e ou 5e mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existants à Vincennes.

Conditions d'attribution dans les établissements municipaux

L'attribution des places est réservée exclusivement aux Vincennois, elle est fixée en fonction de plusieurs critères :

- l'âge de l'enfant ;
- la date d'inscription par rapport au groupe d'accueil de l'enfant ;
- la capacité d'accueil des établissements ;
- le temps de travail des parents.

Les commissions d'attribution des places en crèche ont lieu généralement le 1er vendredi de chaque mois (sauf mois d'août) à 14 h. **Elles sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution.** La proximité du domicile est prise en compte dans la mesure du possible. L'attribution se fait indifféremment dans une structure collective ou chez une assistante maternelle salariée de la ville.

Renseignements sur les Points info petite enfance et les commissions d'attribution des places en crèche : 01 43 98 65 48 ou 01 43 98 69 69, dans *Vincennes Info* ou sur l'Espace famille (vincennes.fr)

L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les assistantes maternelles du secteur libre

Elles accueillent les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus à leur domicile.
Les assistantes maternelles sont agréées par le Département : elles reçoivent l'autorisation d'exercer cette profession après avoir reçu une formation de 60 heures dispensée par des professionnels et les responsables de relais d'assistantes maternelles.
Un complément de formation de 60 heures est prévu dans les 2 ans suivant l'accueil du premier enfant.

Les assistantes maternelles sont contrôlées et suivies par le service départemental compétent qui s'assure de leur état de santé et des conditions d'accueil.

Elles sont employées et rémunérées par la famille qui fixe la nature du contrat de travail.

Elles ont la possibilité de participer aux temps d'activités proposés par le relais d'assistantes maternelles de Vincennes.

Demande de liste et des coordonnées des assistantes maternelles

Circonscription d'Action Sanitaire et Sociale de Vincennes, Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois
5, rue Jean-Douat
94120 Fontenay-sous-Bois
01 45 14 46 00

Avantages

L'enfant trouve chez l'assistante maternelle un cadre sécurisant. La disponibilité de l'assistante maternelle lui permet de prendre en compte la personnalité et le rythme de chaque enfant individuellement. Elle noue une relation privilégiée avec l'enfant qui profite ainsi d'une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants.

Inconvénients

À partir de 2 ans certains enfants ont besoin d'échanger entre eux et d'évoluer dans un cadre propice à leur développement (espace avec structure de motricité…).

Notre avis

Une formule rassurante pour les plus petits leur permettant de bénéficier d'un cadre familial et accueillant. Un mode d'accueil largement soutenu financièrement par les prestations mises en place par la CAF. À étudier sérieusement !

La garde à domicile

La garde à domicile est la formule la moins utilisée, malgré des avantages certains. Elle permet notamment à l'enfant d'évoluer dans un environnement familier.

Association Albane

L'association Albane met à votre disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants à votre domicile.

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
Tarif selon les prestations.

17, rue du Docteur-Lebel
01 48 08 16 97

L'Association Famille Services Vincennes

L'Association Famille Services Vincennes met à votre disposition des personnes ayant une expérience professionnelle confirmée pour la garde d'enfants à votre domicile (à temps plein ou partiel) et met en relation les familles pour des gardes partagées. L'association sélectionne selon vos critères, la personne correspondant à votre demande.
Enfin, elle vous aide dans les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire…).

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Cotisation annuelle : 46 €
Tarifs et forfaits selon les prestations.

70, rue de Fontenay – 2e étage (bureau 205)
01 43 98 67 63

Des associations vincennoises peuvent vous proposer leurs services.
Retrouvez-les dans le Guide des associations édité par la ville tous les ans au mois de septembre.
Par ailleurs, de nombreux sites internet peuvent vous aider dans votre recherche.

Des structures spécialisées basées à Vincennes proposent également leurs services pour garder vos enfants :

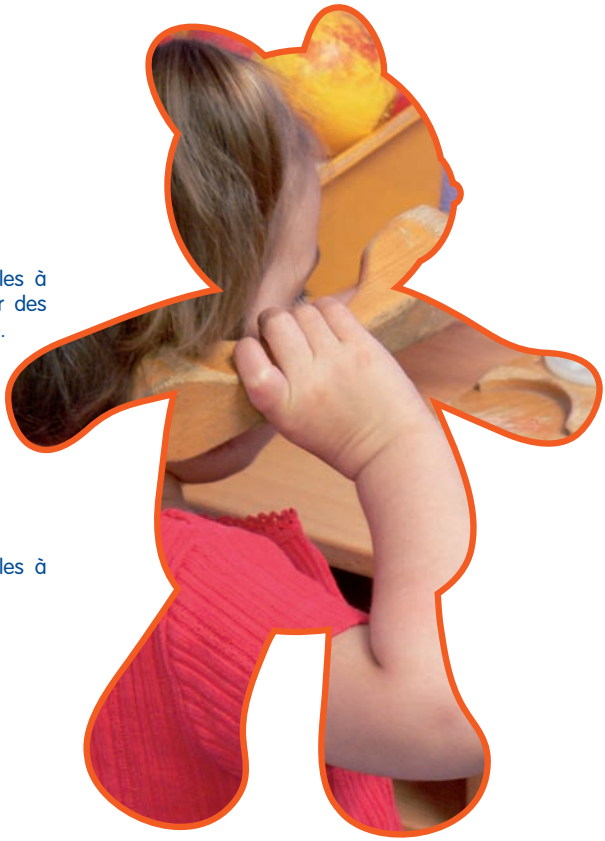

Babychou service 94

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile. Mise en relation de familles pour des gardes partagées. Prestataire ou mandataire.

1, rue de la Bienfaisance
01 43 65 59 11
www.babychou.com

Family Sphere

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile. Coordination de gardes partagées.

8, rue Raymond-du-Temple
01 77 01 82 82
www.family-sphere.com

Avantages

Une personne s'occupe chez vous de votre bébé et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents exerçant une profession avec des horaires très lourds.
Cette solution permet à l'enfant de rester chez lui, de garder ses repères sensoriels si importants à cet âge. Odeurs, couleurs, sensations physiques, gustatives et tactiles forment un monde qu'il s'approprie.

Inconvénients

Formule la plus coûteuse pour la garde d'un seul enfant. Toutefois, il est possible de s'entendre avec d'autres familles et de mettre en place une garde partagée, ce qui réduit de manière significative le coût de garde.

Notre avis

Cette formule mérite d'être étudiée de plus près pour un foyer ayant plusieurs enfants, et peut s'inscrire dans une solution de garde partagée, d'autant que les aides financières (PAJE) ont été réévaluées (se reporter en page 20).

Les structures municipales

La crèche collective

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants de 10 semaines à 3 ans révolus dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits.

Une équipe pluridisciplinaire est placée sous la responsabilité d'une directrice et de son adjoint(e). Elles encadrent des auxiliaires de puériculture, des éducatrices, et une équipe technique. Un médecin et un psychologue assurent en outre des vacations. Une psychomotricienne intervient également dans toutes les structures.

Pièces à fournir pour les inscriptions en liste d'attente

1/ Si l'enfant n'est pas né

- livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère,
- un justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical),
- un justificatif de domicile **récent**,
- dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail ou contrat de travail mentionnant le temps de travail.

2/ Si l'enfant est né

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- un justificatif de domicile **récent**,
- dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail ou contrat de travail mentionnant le temps de travail.

- **Crèche André-Bonhême** (capacité d'accueil de 60 enfants)
  6, rue Clément-Viénot – 01 43 28 08 76
- **Crèche Aubert** (capacité d'accueil de 45 enfants)
  1, allée Aubert – 01 43 74 79 18
- **Crèche des Laitières** (capacité d'accueil de 78 enfants)
  27, rue des Laitières – 01 43 65 97 65
- **Crèche Robert-Jobard** (capacité d'accueil de 70 enfants)
  16/18, avenue Franklin-Roosevelt – 01 48 08 57 00
- **Multi-accueil collectif et familial Berthe-Campergue**
  (capacité d'accueil de 45 enfants + 3 enfants chez 1 assistante maternelle)
  74, rue de Fontenay – 01 43 74 27 79
- **Multi-accueil collectif et familial de la Jarry**
  (capacité d'accueil de 56 enfants + 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
  118, rue de la Jarry – 01 41 74 68 25
- **Multi-accueil collectif et familial Jean-Burgeat**
  (capacité d'accueil de 52 enfants + 4 enfants chez 2 assistantes maternelles)
  11, rue Georges-Huchon – 01 43 65 48 45
- **Multi-accueil collectif et familial Liberté** NOUVEAU
  (capacité d'accueil de 29 enfants + 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
  7 bis, rue de la Liberté – 01 43 28 83 69
- **Multi-accueil du Domaine du Bois**
  (40 enfants en régulier et 20 enfants en halte-jeux)
  18, avenue des Murs-du-Parc – 01 43 98 43 40
- **Multi-accueil Fernande-Sarrazin**
  (capacité d'accueil de 45 enfants)
  6, avenue Pierre-Brossolette – 01 43 65 08 89

Avantages

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité, et selon des règles d'hygiène précises. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, permettant une ébauche de socialisation.

Inconvénients

Il faudra éventuellement trouver une solution de complément pour les horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.

Notre avis

Les crèches offrent un mode de garde très épanouissant pour les enfants. Les plus petits (de 2 mois ½ à 1 an ½) évoluent dans un environnement animé et plus difficile, même si certains éprouvent un réel plaisir à retrouver leurs petits camarades.

Les structures municipales (suite)

L'accueil familial

Confier son enfant à un tiers, surtout quand il est très jeune, est parfois difficile. Cependant lorsque l'on sait que la structure choisie va respecter son rythme et qu'il sera accueilli en douceur par une professionnelle, la séparation est mieux vécue. L'accueil familial est possible de 10 semaines à 3 ans révolus.

Pendant le temps de travail de ses parents, l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle salariée de la ville. Elle a pour mission de susciter l'éveil du jeune enfant, de favoriser son développement et son épanouissement. L'assistante maternelle a reçu une formation de 120 heures dispensée par le centre professionnel de pédagogie appliquée du département du Val-de-Marne.

Un agrément l'autorise à exercer sa profession. Il est accordé par les services départementaux (PMI).

L'assistante maternelle, employée et rémunérée par la ville, est placée sous la responsabilité de la directrice du multi-accueil de rattachement qui veille aux conditions d'accueil en effectuant des visites régulières à son domicile.

L'enfant est accueilli chez l'assistante maternelle entre 7 h 30 et 19 h, ces horaires sont les mêmes que ceux des crèches collectives.

Deux fois par semaine, les enfants fréquentent le multi-accueil collectif et familial auquel est rattachée l'assistante maternelle afin de participer à des activités d'éveil variées.

En cas d'absence de l'assistante, les enfants sont accueillis au sein de la structure collective.

Les assistantes maternelles participent aux réunions d'équipe de leur crèche de rattachement ainsi qu'à toutes les activités proposées au sein de celle-ci.

Avantages

L'enfant bénéficie de l'accueil rassurant d'une « nounou », dans le respect de son rythme de vie et de sommeil. Il profite, par ailleurs, d'activités d'éveil et de l'encadrement professionnel de la crèche collective.

Inconvénients

Le nombre de places est limité. Il dépend du nombre d'agréments délivrés par la PMI. Le nombre d'assistantes maternelles est encore peu élevé à Vincennes (10).

Notre avis

Excellent mode d'accueil souvent méconnu des parents. Formule plus adaptée aux enfants dans leurs toutes premières années qui ont besoin d'un cadre tranquille et rassurant. Idéal si vous rêvez de voir votre enfant s'épanouir à la fois dans un univers familial et parmi d'autres enfants, selon les moments correspondant à ses besoins.

La halte-jeux

Lieu d'accueil occasionnel pour les enfants, il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.

Les enfants de 10 semaines à 3 ans révolus sont accueillis à la halte-jeux du Centre du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et/ou de 13 h 30 à 17 h 30 en demi-journée, et de 8 h 30 à 17 h 30 pour 15 grands. La halte-jeux du Domaine du Bois accueille les enfants à partir de 6-8 mois en demi-journée de 9 h à 12 h 30 ou en journée complète de 9 h à 18 h.

Destinée à faciliter la vie quotidienne des familles dont les parents exercent ou non une activité professionnelle et à permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre collectif, cette structure reçoit les enfants sur rendez-vous et en fonction des places disponibles.

La halte-jeux du Centre a une capacité d'accueil de 38 enfants par jour. Celle du Domaine du Bois dispose de 20 places.

Halte-jeux du Centre
6, avenue Pierre-Brossolette
01 43 28 47 93 / 01 43 98 01 62

Halte-jeux du Domaine du Bois
18, avenue des Murs-du-Parc
01 43 98 43 40

Comme la halte-jeux du Domaine du Bois, la halte-jeux du Centre assure un service de restauration (limité à 15 enfants du groupe des grands). Les goûters et repas sont fournis par les parents.

Le tarif est calculé en fonction du barème de la CAF.

La réservation s'effectue directement auprès des établissements **après inscription auprès de la Direction Enfance-Jeunesse.**

Pièces à fournir pour une inscription en halte-jeux

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- un justificatif de domicile **récent,**
- dernier avis d'imposition sur le revenu des parents,
- jugement en cas de séparation,
- numéro d'allocataire CAF.

Avantages

Structure collective très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. La halte-jeux permet les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

Inconvénients

Fonctionnement sur réservation, les familles ne sont pas toujours assurées d'obtenir un créneau libre.

Notre avis

Excellent lieu de transition pour les enfants de 2 ans qui s'apprêtent à la vie en collectivité.

Les structures départementales

Les crèches collectives départementales

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits.

Le fonctionnement sur le mode collectif est identique à celui organisé par la ville.

- **Crèche Crébillon** (capacité d'accueil de 60 enfants)
  12, rue Crébillon – 01 43 28 13 15

- **Crèche Anatole-France** (capacité d'accueil de 40 enfants)
  33, rue Anatole-France – 01 48 08 56 83

Les démarches

Ces 2 structures sont gérées par le Conseil général du Val-de-Marne. Les inscriptions sont prises à partir du 7e mois de grossesse (sur rendez-vous) directement dans ces établissements auprès de la directrice. Votre demande d'admission doit être confirmée à la naissance de votre enfant.
Votre dossier est soumis à examen lors des commissions départementales d'attribution des places.

Avantages

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité et selon des règles d'hygiène strictes. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, vers une ébauche de socialisation.

Inconvénients

Comme dans les crèches collectives municipales, il faudra éventuellement trouver une solution complémentaire pour les familles ayant des horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.

Notre avis

Les crèches offrent un mode de garde très épanouissant pour les enfants. Les plus petits (de 2 mois ½ à 1 an ½) évoluent dans un environnement animé et plus difficile, même si certains éprouvent un réel plaisir à retrouver leurs petits camarades.

Les structures privées

Halte-garderie Les amis de Lola
9, rue Georges-Huchon
01 41 93 00 37

Lieu d'accueil occasionnel ou régulier pour les enfants de 12 mois (ayant acquis la marche) à 3 ans, il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

La halte-garderie agréée par les services de la PMI, offre une capacité d'accueil de 25 enfants par jour (dont 12 en accueil permanent). Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels.

Avantages

Structure privée très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. La halte-garderie propose un accueil permettant les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

Notre avis

Excellent lieu de transition pour les enfants de 2 ans qui s'apprêtent à la vie en collectivité.

Les coûts de l'accueil municipal

Le montant de votre participation dépend :

① Des ressources de la famille :

- calculées sur la base du dernier avis d'imposition,
- traitements et salaires avant abattement, primes, revenus de biens mobiliers et immobiliers...

② De la participation des familles par enfant à charge pour une heure de garde :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4 et plus
Taux d'effort	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%

Le minimum et le maximum des ressources prises en compte sont respectivement de 579,72 € et de 6 860 € mensuels.

Exemple

- 1 foyer de 1 enfant -› taux d'effort de **0,06 %**
- 1 revenu mensuel de **3 600** € pour le foyer
- Tarif horaire = $\frac{3\,600 \times 0{,}06}{100}$ -› **2,16 €/heure**

Et pour un accueil contractualisé :
230 jours d'ouverture et 8 heures réservées par jour :
230 x 8 = 1 840 heures réservées annuellement.

Montant du forfait mensuel =

$$\frac{\text{Nombre d'heures réservées à l'année}}{\text{Nombre d'échéances de facturation}}$$

➔ $\frac{1\,840}{12}$ = 153 h/mois

➔ Tarif mensuel : 153 x 2,16 € = **330,48** €
sur les 12 mois de l'année

Modes de paiement

Les parents ont la possibilité de régler les frais de garde de leur enfant de différentes façons :

- par paiement sécurisé sur le site internet de la ville vincennes.fr, dans l'Espace famille,
- en envoyant un chèque par courrier,
- par chèque, espèces ou carte bleue à la Direction Enfance-Jeunesse, service accueil et inscription,
- par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé,
- et par prélèvement automatique.

Renseignements au 01 43 98 65 44.

Le contrat d'accueil en crèche et le taux horaire pour les haltes-jeux doivent être calculés chaque année, entre les mois de septembre et décembre pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante. À défaut, le tarif maximal est appliqué sans rétroactivité.

Les coûts de l'accueil départemental

Le montant de votre participation dépend des mêmes paramètres que pour l'accueil municipal.

La participation financière des familles par enfant à charge pour une journée d'accueil :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4 et plus
Taux d'effort	0,6%	0,5%	0,4%	0,3%

Les conditions d'attribution dépendent de critères propres au département.
Fonctionne par forfait de 200 heures par mois sur la base d'un accueil de 5 jours par semaine.

Les coûts des Amis de Lola

Accueil occasionnel

Du lundi au vendredi :

- ½ journée de 8 h à 12 h 26 €
- ½ journée de 14 h à 19 h 30 €
- ½ journée matin de 8 h à 14 h 37 €
- ½ journée après-midi de 12 h à 19 h 39 €
- journée complète de 8 h à 19 h 59 €

Le repas est fourni par les parents.

Accueil régulier

- 4 jours par semaine 1 030 €/mois
- 5 jours par semaine 1 200 €/mois

Le coûts des assistantes maternelles

Les coûts relèvent du secteur privé et font l'objet d'un accord entre la famille et l'assistante maternelle.

Les prestations versées par la CAF

Le complément libre choix d'activité ou congé parental

Vous souhaitez consacrer plus de temps à vos enfants ?
Vous pouvez bénéficier d'un complément libre choix d'activités en optant pour un congé parental à temps plein ou à temps partiel.
Le complément versé par la CAF n'est pas fiscalisé.

Quelles conditions ?

- Pour un premier enfant :
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 2 ans qui précèdent la naissance. On peut y inclure les congés maternité et maladie ainsi que les congés d'adoption, les accidents de travail, les indemnités de chômage et les contrats de formation professionnelle.

- Pour deux enfants :
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 4 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.

Pour qui ?

Avoir au moins 1 enfant à charge né après le 1er janvier 2004.
Sans conditions de ressources.
Aide ouverte aux familles adoptantes.
Cessation totale de l'activité professionnelle ou activité réduite (temps partiel de 50 à 80 %).

Quel montant ?

- Congé parental à temps plein (arrêt total de l'activité) : 552,11 € par mois ou 374,17 € si vous percevez une allocation PAJE*.
- Congé parental de 50 % à 80 % : 317,48 € par mois ou 139,53 € si vous percevez une allocation PAJE
- Congé parental ne dépassant pas 50 % : 419,83 € par mois ou 241,88 € si vous percevez une allocation PAJE.

Durée du versement

- Pour 1 enfant à charge : 6 mois à partir du mois de naissance de l'enfant.
- Pour plusieurs enfants à charge : à partir du mois suivant la naissance de l'enfant jusqu'au mois précédent son 3e anniversaire.

L'emploi d'une assistante maternelle ou d'un employé à domicile

Prise en charge partielle de la rémunération du salarié

Nombre d'enfants	Vos revenus 2008		
	sont inférieurs à :	ne dépassent pas :	sont supérieurs à :
1	20 059 €	44 576 €	44 576 €
2	23 095 €	51 322 €	51 322 €
3	26 738 €	59 418 €	59 418 €
4	30 381 €	67 514 €	67 514 €
Complément PAJE* (versé par la CAF/mois) :			
pour un enfant de - de 3 ans	411,63 €	278,48 €	167,07 €
pour un enfant de 3 à 6 ans	220,82 €	139,27 €	83,54 €

Montants valables jusqu'au 31 décembre 2010.
* Prestation d'accueil du jeune enfant.

Le saviez-vous ?

Une permanence de la CAF est organisée tous les vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 au Centre communal d'action sociale, 70, rue de Fontenay.

Prise en charge des cotisations sociales

- à 50 % pour une garde à domicile dans la limite de 419 € par mois jusqu'aux 3 ans de l'enfant,
- à 100 % pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Le principe de garde partagée connaît un succès croissant : deux familles se mettent d'accord pour employer la même personne, les 2 enfants étant gardés ensemble, une semaine chez une famille, une semaine chez l'autre. En général, si chacune des familles n'a qu'un enfant, le salaire versé à l'employée est de moitié pour chaque partie.

Exemple de rémunération pratiquée pour l'emploi d'un salarié à domicile

Pour une garde simple :

- Salaire net : 1 100 €
- Charges salariales : 550 €
- Prestation PAJE = 50 % des charges salariales soit 275
- Complément PAJE = 167,07 € minimum

Total = 1 100 + 550 - 275 - 167,07
= 1 208 € / mois hors déductions fiscales

S'y ajoute la réduction fiscale de 50 % prévue sur les dépenses effectuées (plafonnées à 12 000 €)

→ 1 208 € x 12 mois = 14 496 € - 6 000 €
= 8 496 €/12
soit 708 €/mois

Pour une garde partagée :

- Salaire net : 1400 € / 2 = 700 €
- Charges salariales : 350 €
- Prestation PAJE = 50 % des charges salariales soit 175 €
- Complément PAJE = 167,07 €

Total = 700 + 350 - 175 - 167,07
= 1 050 - 342,07
= 707,93 €/mois

Déductions fiscales de 50 % (plafond de 12 000 €)

→ 707,93 € x 12 mois = 8 495,16 € / 2
= 4 247,58 € / 12
soit 354 €/mois

Notre avis

La mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) permet aujourd'hui à certaines familles d'opter pour un libre choix et non systématiquement pour les crèches collectives.
La CAF a souhaité cibler son effort sur les bas et moyens revenus concernant l'emploi d'une assistante maternelle.
La garde à domicile devient désormais plus accessible notamment lorsqu'elle est partagée.

Les avantages fiscaux

Accueil en dehors de votre domicile (crèche, garderie, assistante maternelle…)
Crédit d'impôt de 50 % du montant des frais de garde plafonnés à 2 300 € par enfant gardé.

Garde à votre domicile (emploi d'un salarié ou organisme agréé)
Réduction d'impôts égale à 50 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 12 000 €.

www.vincennes.fr

Vous pouvez y trouver des informations très diverses et télécharger des documents, consultables sans mot de passe, sur la prestation de service unique, les différents types de garde, les jours des commissions publiques d'attribution des places en crèche, les modalités d'inscription, les tarifs, le règlement de fonctionnement des crèches…

L'Espace famille, accessible depuis la page d'accueil du site internet de la ville, **vincennes.fr**, permet aux parents d'avoir accès aux informations les concernant et de procéder à des démarches personnalisées.

Sur un espace sécurisé par un identifiant (figurant sur votre facture) et un mot de passe personnel, vous pouvez procéder à des démarches personnalisées en ligne : signalement d'un changement de situation (coordonnées, déménagement…), consultation de votre facture et paiement sécurisé…

Une borne en accès libre

Si vous n'avez pas la possibilité de vous connecter à internet, une borne de consultation, installée dans le hall de Cœur de ville, est spécialement mise à la disposition des familles pour qu'elles accèdent notamment à l'Espace famille.
Cette borne est très simple à utiliser, même pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique.
Elle est accessible aux heures d'ouverture de Cœur de ville :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h.

Quelques liens utiles

www.caf.fr
Site des Allocations familiales présentant toutes les aides versées aux familles et leurs modalités.

www.mon-enfant.fr
Site édité par la Caisse nationale des allocations familiales, qui aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur enfant, permet la consultation d'informations sur les différents modes d'accueil, propose des simulations de tarification.

www.pajemploi.urssaf.fr
Site édité par l'Urssaf, dont l'objectif est de simplifier les formalités administratives des parents employant une assistante maternelle (informations, déclarations en ligne...).

www.fepem.fr
Site de la Fédération nationale des particuliers employeurs. Il guide les parents employeurs dans leurs démarche d'embauche.

PUBLICITÉ

Garde d'enfants & Soutien scolaire à domicile

Ensemble, au service de vos enfants

8, Rue Raymond du Temple
94300 VINCENNES

01 77 01 82 82

contact.vincennes.94@family-sphere.fr

www.family-sphere.fr

KidDo & Co agence indépendante membre du réseau Family Sphere (RCS Vincennes 504 866 120)

PUBLICITÉ

www.lesamisdelola.fr

Agréée par la P.M.I

Pour enfants de 12 mois à 3 ans inclus

Halte garderie et crèche privée

Différents ateliers thématiques et activités dirigées seront proposés...

- Chant, éveil musical
- Maquillage, déguisement
- Contes, lectures
- Bricolage, art plastique, peinture
- Motricité, danse
- Cuisine, jardinage
- Atelier d'anglais...

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h

Les amis de Lola

9 rue Georges Huchon
94300 Vincennes
☎ 01 41 93 00 37

www.diese-evenements.fr